

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

4 rue Edouard Mignot  
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2014

Le 3 février 2015

## INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

Exercice clos le 30 juin 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association IFAW FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Principes et méthodes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

- **Compte d'emploi annuel des ressources :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n°2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 3 février 2015

BDO France - Léger & associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
Commissaire aux comptes

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2014 12			Exercice N-1 30/06/2013 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	14 263	6 388	7 875	3 089	4 786	154.95		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	9 107		9 107	9 107				
<b>TOTAL I</b>	<b>23 370</b>	<b>6 388</b>	<b>16 982</b>	<b>12 196</b>	<b>4 786</b>	<b>39.25</b>		
Comptes de liaison								
<b>TOTAL II</b>								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	33 182		33 182	176 971	143 789	81.25	
	Autres créances	860		860	2 149	1 289	59.99	
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	250 000				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 165 558		1 165 558	1 534 837	369 278	24.06		
Charges constatées d'avance (3)	5 734		5 734	66 582	60 847	91.39		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 455 334</b>		<b>1 455 334</b>	<b>2 030 539</b>	<b>575 205</b>	<b>28.33</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 478 704</b>	<b>6 388</b>	<b>1 472 316</b>	<b>2 042 735</b>	<b>570 418</b>	<b>27.92</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 682 641		989 251		693 391	70.09
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>763 364</b>		<b>693 391</b>		<b>1 456 754</b>	<b>210.09</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	<b>TOTAL I</b>	<b>919 278</b>		<b>1 682 641</b>		<b>763 364</b>	<b>45.37</b>
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 342		83 228		75 113	90.25
	Dettes fiscales et sociales	90 339		91 598		1 259	1.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	258 309		139 218		119 091	85.54
	Instruments de trésorerie						
		<b>TOTAL IV</b>	<b>46 049</b>		<b>46 049</b>		<b>192 945</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	46 049		46 049			
	<b>TOTAL IV</b>	<b>553 039</b>		<b>360 093</b>		<b>192 945</b>	<b>53.58</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 472 316</b>		<b>2 042 735</b>		<b>570 418</b>	<b>27.92</b>

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

506 990

314 044

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation		52 115		148 190	96 075	64.83
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits		4 809 153		5 117 838	308 685	6.03
<b>TOTAL I</b>		4 861 268		5 266 029	404 760	7.69
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		5 049 995		4 053 182	996 813	24.59
Impôts, taxes et versements assimilés		6 813		7 887	1 074	13.62
Salaires et traitements		334 262		276 168	58 094	21.04
Charges sociales		156 227		137 056	19 171	13.99
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 306		1 002	305	30.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association		90 554		72 786	17 767	24.41
Autres charges (2)		24 291		28 071	3 780	13.47
<b>TOTAL II</b>		5 663 448		4 576 153	1 087 295	23.76
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		802 180		689 876	1 492 056	216.28
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 554		754		1 800	238.80
Reprises sur provisions et transferts de charges			25 642		25 642	100.00
Différences positives de change	36 262				36 262	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	<b>38 816</b>		<b>26 396</b>		<b>12 420</b>	<b>47.05</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			22 881		22 881	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>			<b>22 881</b>		<b>22 881</b>	<b>100.00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>38 816</b>		<b>3 515</b>		<b>35 301</b>	<b>NS</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>763 364</b>		<b>693 391</b>		<b>1 456 754</b>	<b>210.09</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>4 900 084</b>		<b>5 292 424</b>		<b>392 340</b>	<b>7.41</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>5 663 448</b>		<b>4 599 034</b>		<b>1 064 414</b>	<b>23.14</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>763 364</b>		<b>693 391</b>		<b>1 456 754</b>	<b>210.09</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>763 364</b>		<b>693 391</b>		<b>1 456 754</b>	<b>210.09</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature	60 316				60 316	
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>	60 316				60 316	
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	60 316				60 316	
Personnel bénévole						
Prestations						
<b>TOTAL</b>	60 316				60 316	



***IFAW – France***  
***4 RUE EDOUARD MIGNOT***  
***BP 1426***  
***51065 REIMS CEDEX***

**EXERCICE 2013 / 2014**

***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2014, dont le total est de 1 472 316,47 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4 900 084,26 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 763 363,54 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

## 1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

*Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.*

*IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.*

*IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.*

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

## ***Activités principales***

Les organisations affiliées à IFAW, telles qu'IFAW - France, gèrent leurs activités par l'intermédiaire d'un Département des programmes qui comprend les domaines de priorité suivants :

- Les baleines
- La criminalité faunique et la sensibilisation des consommateurs (Cela inclut les campagnes visant à mettre un terme à la chasse commerciale au phoque au Canada, la chasse à courre au Royaume-Uni, également le sauvetage et la réhabilitation d'ours en Russie)
- Les éléphants
- Les animaux de compagnie (assistance aux chiens et aux chats)
- Le sauvetage des animaux (par ex. les interventions d'urgence et les mesures de réhabilitation des espèces sauvages et la création de sanctuaires)
- Le programme d'éducation par le biais d'actions pour la protection des animaux.

Par une combinaison de remboursements de frais directs liés aux programmes et d'attribution de subventions, IFAW-France, en travaillant non seulement sur le territoire français mais aussi en tant que partie intégrante des campagnes internationales d'IFAW, a contribué de manière significative aux priorités stratégiques de l'organisation. En France, les programmes conçus pour avoir une incidence sociale se concentrent largement sur des initiatives d'éducation, de sensibilisation et de défense de valeurs sociales que sont la réduction de la cruauté infligée aux animaux, de leur exploitation et de la destruction de leurs habitats. Des opérations de publipostage et des e-mails envoyés aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW-France (les baleines, les éléphants, les animaux de compagnie, le sauvetage d'animaux et la lutte contre les crimes fauniques). Chaque appel éduque le public (à l'aide d'une preuve empirique ou anecdotique) sur les menaces pesant sur les animaux et leurs habitats, et lui propose d'agir pour améliorer leur situation grâce à une action directe ou indirecte (faire un don à IFAW).

## **Baleines**

Le programme Baleines est subdivisé en six domaines de travail :

- 1- **Mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.** IFAW mène des campagnes pour la protection des baleines en s'appuyant sur toutes les conventions internationales et toutes les stratégies légales possibles pour mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.
- 2- **Promouvoir le tourisme baleinier.** IFAW est le pilote d'un certain nombre de projets qui favorisent l'observation responsable des baleines et garantissent une gestion durable de ce secteur d'activité.
- 3- **Protéger l'habitat.** IFAW œuvre à identifier des sanctuaires marins dans des secteurs qui sont d'importantes zones d'alimentation, de reproduction ou de migration. Ces sanctuaires protègent les baleines des menaces que l'homme fait peser sur leur survie.
- 4- **Réduire les blessures accidentelles.** IFAW œuvre à la réduction des menaces encourues par les baleines que représentent la pollution sonore, les risques d'enchevêtrement dans les filets de pêche et les collisions avec les navires.
- 5- **Song of the Whale** - Ce navire de recherche maritime non-invasive d'IFAW procède à des recensements de populations, perfectionne les techniques d'observation et développe des techniques permettant d'éviter l'extinction des espèces de baleines.

- 6- **Programme de sauvetage et de recherche sur les mammifères marins (MMRR).** IFAW apporte une aide rapide et des soins aux animaux échoués ou enchevêtrés dans les filets ; elle fait ainsi avancer les connaissances en matière d'échouage et sensibilise le public tout en le sensibilisant.

Les principales réalisations et activités de l'exercice 2013 / 2014 ont été les suivantes :

- Un panel de scientifiques indépendants comprenant des représentants d'IFAW a conclu que l'échouage en masse d'environ 100 dauphins d'Électre à Madagascar en 2008 était principalement dû à l'utilisation d'un échosondeur multifaisceaux par un navire d'étude mandaté par la division Exploration et Production d'ExxonMobil. IFAW a contribué à ramener les cétacés vivants du lagon vers la pleine mer, et à mener des autopsies sur les individus morts afin de déterminer la cause du décès. Ces nouvelles preuves de l'impact des bruits sous-marins sur les cétacés aideront IFAW à militer pour l'amélioration des réglementations et des technologies afin de réduire les bruits.
- Le 7e Plan d'action pour l'environnement de l'Union européenne qui a été adopté contient des éléments rédigés par IFAW pour attirer plus d'attention sur les problèmes marins causés par les menaces d'origine humaine, en insistant sur la nécessité d'intégrer complètement les problèmes environnementaux dans d'autres politiques comme le commerce international, le développement, les affaires étrangères et la sécurité. L'adoption de ce Plan d'action est un pas dans la bonne direction, vers une amélioration de l'application des règles de l'UE visant à atteindre ses objectifs de conservation pour 2020.
- Dans son jugement sur l'affaire opposant l'Australie au Japon, initiée par des commissions juridiques mises en place par IFAW, la Cour internationale de justice (CIJ) a déclaré que la chasse à la baleine pratiquée par le Japon dans les eaux de l'océan Antarctique était illégale selon les lois internationales.
- IFAW collabore avec la Biosphere Foundation, l'Université de Ruhuna, le gouvernement du Sri Lanka et une compagnie locale d'observation des baleines, Raja and the Whales, pour recenser les baleines sur les côtes et au large, et collecter des données sur la densité des populations. Ces données seront soumises à l'Organisation maritime internationale (OMI) qui pourrait déplacer les couloirs de navigation si nécessaire.
- L'Organisation maritime internationale (OMI) vient d'adopter des directives pour la réduction du bruit sous-marin causé par la navigation commerciale. Son Comité de protection du milieu marin étudie la question depuis 2008, année où la réduction de la pollution sonore sous-marine liée à la navigation a été mise à l'ordre du jour pour la première fois sur proposition des États-Unis.
- Soutenu par les conclusions d'IFAW sur l'économie de la chasse à la baleine au Japon, un tout nouveau Conseil de surveillance des baleines et dauphins du Japon (JWDC) a été mis en place. Il est composé de membres provenant de sept régions de l'archipel nippon, représentant quelque 200 opérateurs individuels de l'observation des cétacés du pays.

### **La criminalité faunique et la sensibilisation des consommateurs**

La criminalité faunique est à la source d'un commerce mondialisé majeur qui menace d'extinction beaucoup d'espèces. Il est cause de souffrance et de mort pour de nombreux animaux. IFAW collabore avec les gouvernements, les douanes et les rangers présents sur le terrain pour protéger la vie sauvage contre le braconnage et le commerce illégal; elle mène en outre des campagnes de sensibilisation en vue d'inciter les consommateurs à ne pas acheter de produits illégaux issus d'espèces sauvages. Pour atteindre ces objectifs, IFAW a recours aux moyens suivants :

- Le renforcement des conventions internationales
- La formation d'agents ayant pour mission de faire respecter la réglementation sur la protection des espèces sauvages
- La cessation du commerce illégal de tigres dépecés et d'ivoire d'éléphant
- La surveillance du trafic des produits issus des espèces sauvages sur internet
- L'éducation des consommateurs en vue de les dissuader d'acheter des produits issus des espèces sauvages
- L'établissement d'un partenariat avec Interpol pour lutter contre les activités criminelles liées aux espèces sauvages
- La conduite de la campagne « Réfléchissez à deux fois avant d'acheter » (Think twice before you buy), dont l'objectif est de mettre fin au trafic illégal de produits issus des espèces sauvages.

Cela inclut les campagnes visant à mettre fin à la chasse commerciale au phoque au Canada et à la chasse à courre au Royaume-Uni ainsi que la campagne visant à protéger et réhabiliter les ours en Russie.

### **IFAW-France**

- Les équipes d'IFAW-France ont été à l'avant-garde des efforts d'IFAW pour réduire le braconnage et le trafic des espèces sauvages en Afrique francophone.
- L'équipe chargée du programme a conduit une action de formation de gardes anti-braconnage au Tchad et au Cameroun, pays où le braconnage des éléphants est très développé.
- Nous avons effectué des contrôles des marchés de l'ivoire au Congo Brazzaville, qui constituent des places importantes du commerce de l'ivoire, et mené une campagne d'affichage destinée à réduire les ventes d'ivoire.

### **Les autres réalisations et activités du programme de lutte contre le trafic d'espèces sauvages au cours de l'exercice 2013 / 2014 :**

- Des représentants d'IFAW ont participé à l'opération historique de destruction par le gouvernement américain de 6 tonnes d'ivoire saisies à Denver, dans le Colorado. L'événement qui a attiré l'attention du monde entier s'est déroulé en présence des ambassadeurs d'IFAW Joely Fisher et Kristin Bauer, ainsi que de Kristin Davis, marraine du David Sheldrick Wildlife Trust.
- La division pour la Conservation de la faune sauvage du gouvernement royal du Bhoutan, en collaboration avec IFAW-WTI, a mené une formation d'un mois à la prévention de la criminalité contre les espèces sauvages pour le personnel de terrain du pays. Dans le cadre de ce programme, 430 personnes ont été équipées et 340 formées dans 7 zones protégées. La formation incluait des cours sur les techniques de patrouille et d'embuscade, la collecte et la préservation des preuves et des échantillons, ainsi que la préparation des rapports d'infraction.

- Le Parlement européen a adopté une résolution sur la criminalité contre les espèces sauvages, suivant la recommandation émise de longue date par IFAW pour mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à lutter contre la fraude dans le commerce d'espèces en danger dans l'UE, avec notamment des plans d'action nationaux, des sanctions plus lourdes, des ressources plus importantes et de formations pour les fonctionnaires de la lutte contre la fraude, les procureurs et le personnel judiciaire.
- IFAW a commandé une étude sur l'économie du commerce de cornes de rhinocéros à l'organisation Economists at Large, qui a conclu qu'un commerce légal de cornes de rhinocéros ne réduirait pas nécessairement le braconnage des pachydermes en Afrique.
- Lorsqu'IFAW a réuni les représentants de 13 pays arabes pour une formation sur la « Prévention du trafic de requins et autres espèces marines », neuf d'entre eux ont signé un important accord global pour la protection des requins dans le monde. Le « Protocole d'accord sur la conservation des requins migrateurs » peut désormais s'enorgueillir d'un total de 36 signatures.
- Portant un nouveau coup à l'industrie de la chasse au phoque, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce a affirmé que l'embargo de l'UE sur les produits dérivés de phoque pouvait être maintenu, malgré les efforts désespérés du Canada et de la Norvège pour contester la décision prise par l'OMC l'an dernier. Ce jugement confirme encore que les inquiétudes sur le bien-être des animaux constituent une raison légitime pour les membres de l'OMC qui souhaitent en réguler le commerce, et que l'UE a raison d'interdire l'importation et la vente de produits dérivés d'une chasse commerciale cruelle des phoques.
- Avec le partenariat actif d'IFAW, INTERPOL a mené des formations pour le personnel chargé de la lutte contre la fraude au Cambodge, en Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam, au Laos et en Chine, afin de lui apprendre à détecter et à empêcher la contrebande de parties du corps de tigres et autres espèces menacées.
- Profitant du succès de la campagne « Maman, j'ai des dents », le bureau d'IFAW en Chine a conçu et produit des annonces plus appropriées culturellement et motivantes socialement, afin d'inciter les consommateurs à refuser le commerce d'espèces sauvages.

### Eléphants

IFAW s'efforce de s'assurer que les éléphants vivent en liberté, dans des habitats sûrs et viables, et d'éliminer les menaces qui pèsent sur eux à cause du commerce de l'ivoire. Pour réduire la perte d'habitat et les menaces humaines, IFAW implique les communautés locales afin d'essayer de réduire le braconnage et les conflits entre humains et animaux, en assurant des formations et en fournissant de l'équipement aux rangers, et en établissant des corridors migratoires pour les éléphants.

### **Les autres réalisations et activités de notre programme éléphants au cours l'exercice 2013 / 2014 :**

- IFAW a signé un bail avec la communauté de l'élevage collectif Olgulului-Ololarashi Group Ranch (OGR) au parc national d'Amboseli afin de réserver plus de 6 000 ha de terrain formant le « Corridor Kitenden ». Cet accord rend hommage aux valeurs communautaires des massais, assure la subsistance de la communauté, et protège un habitat crucial pour les éléphants qui entrent et sortent du parc d'Amboseli.

- Des centaines d'habitants de Chikolongo se sont réunis pour fêter un important projet destiné à leur assurer des moyens de subsistance alternatifs dans le cadre du programme de conservation du PN de Liwonde. IFAW s'est associé au service des Parcs nationaux et de la Faune sauvage (DNPW) pour ouvrir une ferme piscicole communautaire qui aide les populations partageant l'habitat avec les animaux à prospérer.
- IFAW a été l'un des partenaires stratégiques de la Clinton Global Initiative, un engagement sur trois ans doté d'un budget de 80 millions de dollars qui regroupe plusieurs ONG, gouvernements et citoyens inquiets afin de faire cesser le massacre des éléphants d'Afrique. Les fonds seront utilisés pour aider les gouvernements nationaux à renforcer leurs efforts de lutte contre le braconnage sur 50 sites prioritaires d'habitat des éléphants, notamment en embauchant et en équipant 3100 gardes supplémentaires dans les parcs.

### **Les animaux de compagnie**

Pour s'assurer que leurs animaux sont soignés à court et à long terme, les membres d'une communauté doivent relever le défi ensemble. Afin d'aider le plus grand nombre d'animaux et le plus grand nombre de communautés, l'initiative Humane Community Development (HCD) fait appel à un ensemble d'outils participatifs pour mieux comprendre les problèmes d'une collectivité et de sa population spécifique de chiens et de chats. Nous réunissons les membres de la communauté dans des ateliers participatifs afin de les aider à comprendre les causes premières de leurs inquiétudes, et à savoir comment créer des plans de gestion qui traitent les besoins spécifiques des chiens, des chats et des habitants.

IFAW entre en contact avec les communautés respectueusement et travaille avec elles pour définir leurs besoins, leurs objectifs et les obstacles qui les empêchent de gérer en toute sécurité et avec humanité les chiens et les chats. Grâce à une combinaison globale d'engagement des collectivités, de soins sur le terrain, d'éducation, de compassion, d'humanité dans la planification et la gestion des populations, nous faisons de la planète un monde meilleur pour les chiens et les chats, une communauté après l'autre.

### **IFAW-France**

- Pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie qui appartiennent aux sans-abri de Reims, IFAW a conçu une brochure destinée à les aider à répondre aux besoins de leurs animaux. En outre, IFAW a offert un soutien vétérinaire et des soins à certains de ces chiens.
- IFAW a élaboré un livret consacré au logement des sans-abri, et aux structures d'hébergement qui hésitent à accepter les chiens. Ce livret est notamment préfacé par l'expert national des sans-abri et des chiens et par le gestionnaire de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

### **Autres réalisations et activités de notre programme sur les animaux de compagnie au cours l'exercice 2013 / 2014 :**

- IFAW a lancé l'un de ses premiers projets HCD (Humane Community Development) à Puerto Natales, au Chili, où les chiens errants posaient un sérieux problème. En deux jours d'ateliers, les parties prenantes ont étudié les problèmes auxquels sont confrontés les habitants et les animaux de la collectivité, les liens entre la santé et le bien-être des humains et ceux des animaux, et l'effet des interventions actuelles afin de jeter les fondations d'un plan d'initiative locale à long terme destiné à gérer humainement la population de chiens errants.

- Le projet d'IFAW « Humane Communities: Security, Health and Animal Welfare Commitment » (Communautés humaines : engagement pour la sécurité, la santé et le bien-être des animaux) définit un engagement dans le cadre de la Clinton Global Initiative pour mettre en place des plans permettant d'aider des communautés et de sauver des chiens. Les engagements de la CGI sont établis sur la base d'approches innovantes et de nouveaux partenariats ; celui-ci met en lumière le partenariat d'IFAW avec le PNUD ainsi que les sept programmes menés dans des communautés de Bosnie et du Chili.
- IFAW a envoyé des échantillons de tissu aux donateurs du monde entier en les invitant à écrire un message à une chienne qui avait été sauvée en Afrique du Sud après avoir été enterrée vivante sur l'ordre d'un directeur d'école qui la jugeait nuisible. Ces petits carrés ont été assemblés pour former des patchworks qui ont été offerts à la clinique vétérinaire Mdzananda d'IFAW à Khayelitsha, où le chien a retrouvé la santé.
- IFAW a été invité par les organisateurs du symposium One Health à Paris, soutenu par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la World Small Animal Veterinary Association, pour présenter le rôle du bien-être des animaux lors de la table ronde d'ouverture. Le public se composait de responsables des services vétérinaires nationaux, de représentants de l'OMS, de la FAO et de l'UE, ainsi que de scientifiques de renom spécialisés dans le contrôle de la rage. Le message d'IFAW était centré sur les comportements responsables, sur le bien-être et sur l'engagement de la communauté. IFAW a largement contribué à la déclaration finale de la conférence, qui souligne l'importance du bien-être combiné à des mesures de santé humaine dans le contrôle global de la rage.
- Pour marquer le 20e anniversaire de la Journée mondiale de la stérilisation des animaux, la clinique vétérinaire Mdzananda d'IFAW s'est jointe aux groupes de protection des animaux de toute la ville du Cap la semaine dernière, pour organiser le second projet de stérilisation de masse de chiens et de chats.

### **Sauvetage des animaux**

IFAW sauve et protège les animaux en situation de détresse partout dans le monde, là où sévissent des catastrophes naturelles, telles que des ouragans ou des inondations, mais aussi les catastrophes provoquées par l'homme, comme les conflits armés, les conflits hommes-espèces sauvages et le braconnage. L'Equipe de sauvetage des animaux d'IFAW contribue à sauver et à réhabiliter les animaux en détresse et, toutes les fois où cela est possible, à réintroduire l'animal dans son habitat naturel. IFAW s'attaque aussi aux causes profondes des déplacements de la faune sauvage, telles que la perte d'habitat, le commerce illégal d'espèces sauvages ou les conflits hommes-animaux sauvages ; il travaille à la préservation des espèces sauvages et encourage la biodiversité.

En plus d'aider les animaux victimes de crises dans le monde entier, IFAW entretient les programmes régionaux suivants pour secourir, soigner ou héberger diverses espèces menacées, grandes ou petites :

- centres de soins pour les animaux sauvages en Inde
- centre de sauvetage des ours dans la région de Tver, en Russie
- centre de sauvetage des grizzlis en Colombie-Britannique, au Canada
- centre de sauvetage de rapaces à Pékin, en Chine
- projet de sauvetage et recherche sur les mammifères marins au cap Cod, aux États-Unis
- sauvetage de manchots en Afrique du Sud et en Amérique du Sud
- sauvetage de primates en Afrique et en Asie
- protection des grands félins en captivité aux États-Unis



## **IFAW France**

- Après 18 mois de préparation, une équipe d'IFAW a transféré quatre éléphants de forêt de Côte d'Ivoire vers le parc national d'Azagny. Dans leurs efforts pour survivre, ces éléphants étaient fréquemment en conflit avec les communautés rurales de Daloa. Céline Sissler-Bienvenu, directrice d'IFAW France et Afrique francophone, spécialiste de la faune sauvage, a été l'une des chevilles ouvrières de ce transfert.

## **Autres réalisations et activités de notre programme Sauvetage d'animaux au cours l'exercice 2013 / 2014 :**

- Dans un rapport scientifique publié cette année sous la direction d'IFAW, des bilans sanguins et des paramètres physiques ont été analysés pour étudier la santé de dauphins échoués. Ces travaux ont été permis en grande partie par les échouages historiques de dauphins communs en 2012 (216 animaux en seulement 83 jours), à l'occasion desquels IFAW est intervenu sur la côte du Massachusetts.
- IFAW a secouru un certain nombre de grands félins victimes de cruauté et de maltraitance cette année, notamment deux lions baptisés Danka et Ducey dans le Missouri, une tigresse dans l'Arkansas, et 11 tigres ainsi que 3 lions dans un zoo clandestin de l'ouest de New York.
- Après le passage du typhon Haiyan (localement baptisé Yolanda), l'une des pires tempêtes de l'histoire des Philippines, IFAW a dépêché une équipe et s'est associé à l'association PAWS (Philippine Animal Welfare Society) pour mener des campagnes de sauvetage des animaux sur les îles de Leyte et Samar. Les sauveteurs animaliers ont administré des vaccins, injecté des vitamines et donné des antibiotiques à près de 1 000 chiens, chats et têtes de bétail.
- Quatre ours noirs asiatiques ont été remis en liberté dans le Sanctuaire de faune sauvage de Mehao, en Inde, après plusieurs mois de soins au Centre de réhabilitation des ours (CBRC) situé dans la réserve de tigres de Pakke.
- Deux rhinocéros presque adultes ont été transférés du Centre de réhabilitation de la faune sauvage (CWRC) de Kaziranga au parc national de Manas. Ils suivent trois femelles et deux mâles qui ont été élevés au CWRC et réintroduits dans la nature à Manas.
- Près du mont Kelud sur l'île de Java et du mont Sinabung à Sumatra, le personnel d'IFAW a aidé son partenaire, le Centre de protection des orangs-outans, à venir en aide aux animaux de compagnie, au bétail et aux animaux sauvages déplacés par l'évacuation forcée des habitants en raison d'éruptions volcaniques.
- IFAW-WTI, associé au service des Forêts de l'Assam, a transféré quatre rhinocéros (trois femelles et un mâle), recueillis dans différentes régions de cet État du Nord-Est de l'Inde, et amenés au Centre de soins pour les animaux d'IFAW à Kaziranga pour y être soignés et préparés à retrouver la liberté.
- Cinq tigres de Sibérie orphelins, trois mâles et deux femelles, ont été remis en liberté dans le cadre d'un effort conjoint d'IFAW, de l'association Special Inspection Tiger, de l'Institut A.N. Severtsoff d'Écologie et d'Évolution, de l'Académie des Sciences de Russie et de la Wildlife Conservation Society (WCS). C'est la plus importante opération de remise en liberté de tigres de Sibérie, une espèce menacée de disparition, réalisée en Russie.
- Avec nos partenaires, notre équipe de sauvetage d'animaux a évalué les besoins des animaux et fourni de la nourriture, de l'eau et de soins vétérinaires aux animaux de Bosnie-Herzégovine, en particulier dans la région de Sanski Most, où nous avons déjà travaillé dans le cadre du projet HCD de notre programme Animaux de compagnie.

- En partenariat avec Game Rangers International (GRI) et la David Shepherd Wildlife Foundation (DSWF), IFAW s'est engagé dans le projet d'orphelinat pour éléphants en Zambie, qui secourt et soigne des éléphanteaux orphelins avant de les remettre en liberté dans la nature. IFAW a contribué à financer une clôture anti-prédateurs d'une hauteur totale de 3 m autour d'un vaste boma (grand enclos aux barrières solides) de trois hectares, qui permet aux orphelins de se déplacer librement, de tisser des liens sociaux et de se nourrir toute la nuit.

### **Programme pédagogique d'action pour les animaux**

Depuis 20 ans, IFAW finance le programme éducatif « Action pour les animaux » (AAE), initiative originale qui vise à offrir aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour agir concrètement au nom des animaux et de l'environnement. Le programme AAE offre un large éventail de packs éducatifs thématiques composés de guides, leçons, fiches, films et autres activités interactives compatibles avec les programmes scolaires essentiels de plus de 20 pays du monde. Il est disponible en huit langues, plus le Braille. Les programmes éducatifs d'IFAW pour les jeunes ont récemment reçu l'approbation de la Commission européenne, de l'UNESCO et de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des autorités éducatives de divers pays, notamment le ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis ou le Los Angeles Unified School District (LAUSD), deuxième circonscription scolaire des États-Unis.

### **IFAW-France**

En France, le programme AAE a touché 20 000 écoles et a reçu le soutien de deux journalistes présentant un magazine hebdomadaire sur les animaux à la télévision.

### **Autres réalisations du Programme éducatif Action pour les animaux au cours l'exercice 2013 / 2014 :**

- IFAW a lancé son nouveau programme éducatif AAE, Les chats, les chiens et nous. Avec 15 projets dans le monde, le programme AAE offre désormais un riche éventail de ressources éducatives aux enseignants et élèves de plus de 20 pays. Il promeut l'éducation au bien-être des animaux et à leur protection dans 12 langues et dialectes locaux.
- La Commission européenne a formellement approuvé les documents du programme Les chats, les chiens et nous, qui portera son logo dans tous les pays de l'UE. La Commission a également proposé d'introduire le programme AAE dans ses missions du monde entier, et d'encourager leur homologation ainsi que la promotion de tous les programmes AAE dans les régions prioritaires.
- Aux Émirats arabes unis, le ministère de l'Éducation a récemment renouvelé un protocole d'accord autorisant les enseignants de toutes les écoles élémentaires et secondaires du pays à utiliser les packs éducatifs AAE.
- En partenariat avec l'association éducative locale H.E.L.P. au Malawi, l'équipe AAE met au point et propose un cursus adapté aux espèces locales sur le thème du bien-être des animaux et de leur conservation, compatible avec le niveau essentiel d'alphabétisation.

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives**

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2013 / 2014 se sont élevés à un montant total de 4,8 millions d'euros, ce qui représente une somme en baisse de près de 6,03% par rapport aux revenus de 2012 / 2013 (5,1 millions d'euros).

L'exercice comptable 2013 / 2014 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par un recul des produits d'exploitation de 7,69 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2013 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 23,76 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort déficitaire à - 802 K€.

Après prise en compte du résultat financier excédentaire de 39 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, le déficit global de l'association est de - 763 K€.

## **3. Règles et méthodes comptables**

### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

### **3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

### **3.3. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2013 avait la même durée.

### **3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

### **3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

**3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

**3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

**3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

**3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

**3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

**3.10.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Matériels informatiques	1 à 5 ans soit 100% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

**3.10.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

**3.10.3. Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### 3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

#### 3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### **3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

#### 3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

#### 3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

### **3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat**

#### 3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 52 115 € intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 148 190 € au cours de l'exercice précédent.

#### 3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

### 3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2014. A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

### 3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

### 3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

### 3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 60 316 € pour l'exercice contre un montant nul constaté au cours de l'exercice précédent.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	21 924 €	6 093 €	13 754 €	14 263 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>21 924 €</b>	<b>6 093 €</b>	<b>13 754 €</b>	<b>14 263 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	18 835 €	1 306 €	13 754 €	6 388 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>18 835 €</b>	<b>1 306 €</b>	<b>13 754 €</b>	<b>6 388 €</b>

#### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	9 107 €	- €	- €	9 107 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 107 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 107 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

#### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 860 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 2 149,43 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 734,42 € à la clôture de l'exercice contre 66 581,85 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le poste comprenait notamment pour 54 K€ des charges destinées à la construction de l'habitat des éléphants en Afrique en cours à la clôture de l'exercice précédent, projet finalisé sur l'exercice.

#### 4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	989 251 €	693 391 €	- €	1 682 641 €
Déficit N	- €	763 364 €	- €	763 364 €
Excédent N-1	693 391 €	- €	693 391 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 682 641 €</b>	<b>69 973 €</b>	<b>693 391 €</b>	<b>919 278 €</b>

#### 4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>€</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

#### 4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 342 €	83 228 €
Dettes fiscales et sociales	90 339 €	91 598 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	258 309 €	139 218 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>506 990 €</b>	<b>314 044 €</b>
Produits constatés d'avance	46 049 €	46 049 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>46 049 €</b>	<b>46 049 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>553 039 €</b>	<b>360 093 €</b>



Les autres dettes sont composées à la clôture pour 233 033,53 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 116 413,29 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 46 048,71 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 848,71 € et au cours de l'exercice comptable 2010/ 2011 pour 37 200 €. Ces sommes déjà encaissées par l'association sont maintenues en produits constatés d'avance, IFAW – France n'ayant pas la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

## 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	52 115 €	148 190 €	- 96 075 €	-64,83%
Dons manuels non affectés	4 792 524 €	5 115 986 €	- 323 462 €	-6,32%
Dons manuels affectés	15 000 €	1 852 €	13 148 €	709,94%
Autres produits	1 629 €	- €	1 629 €	N/A
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>4 861 268 €</b>	<b>5 266 029 €</b>	<b>- 404 760 €</b>	<b>-7,69%</b>
Contributions volontaires	60 316 €	- €	60 316 €	N/A
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>60 316 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 316 €</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>4 921 584 €</b>	<b>5 266 029 €</b>	<b>- 344 444 €</b>	<b>-6,54%</b>

### 5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	25 642 €	- 25 642 €	N/A
Autres produits financiers	2 554 €	754 €	1 800 €	238,80%
Différences positives de change	36 262 €	- €	36 262 €	N/A
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>38 816 €</b>	<b>26 396 €</b>	<b>12 420 €</b>	<b>N/A</b>
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	22 881 €	- 22 881 €	-100,00%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>22 881 €</b>	<b>- 22 881 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>38 816 €</b>	<b>3 515 €</b>	<b>35 301 €</b>	<b>1004,37%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	7	7
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

### 6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.3. Opérations entre affiliés

#### 6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 452 092,20 € pour l'exercice contre 1 240 835,74 € pour l'exercice précédent.

#### 6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 32 K€ contre environ 36 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	-	6
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	1 284
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	-
	<u>860</u>	<u>2 149</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	108 176	16 041
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	-
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	-	50
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	2 410	77
Affilié ICT	122 447	100 246
	<u>233 034</u>	<u>116 413</u>

### 6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2013/2014 et 2012/2013, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	15 000	272
	<u>15 000</u>	<u>272</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 75 553,52 € pour l'exercice contre 72 514,40 € pour l'exercice précédent.

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Néant

(\*) La loi n°2004-39 I du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF à la clôture est de 520 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Néant

### 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

### 8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

#### Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage lutte contre la criminalité faunique	Baleines	Education Actions de protection des animaux	Total
Salaires et émoluments	29 847	-	72 442	143 103	-	37 253	282 645
Charges sur salaires	13 105	-	31 807	62 832	-	16 357	124 101
Honoraires	29 590	9 617	31 417	102 035	8 234	25 114	206 007
Dons externes (a)	838	-	56 255	17 415	-	1 046	75 554
Impressions et publications	243 962	155 600	225 429	197 091	118 056	64 063	1 004 201
Frais de déplacements	2 052	50	7 244	17 050	39	2 194	28 629
Communications	261 032	160 384	244 425	210 352	129 339	64 134	1 069 666
Frais et petits équipements	3 919	-	9 513	18 792	-	4 892	37 116
Fournitures de bureau & informatiques	7 018	-	6 641	13 271	-	3 416	30 346
Informations publiques	21 843	1 606	18 652	50 862	1 209	18 439	112 611
Frais bancaires	1	-	9	2	-	1	13
Impôts et taxes	26	-	64	127	-	33	250
Autres	569	-	1 380	2 726	-	710	5 385
Amortissements	114	-	278	549	-	143	1 084
Dons aux affiliés (b)	-	-	15 000	-	-	-	15 000
Soutien et services institutionnels (c)	193 496	103 146	222 377	263 557	80 963	74 948	938 487
<b>Total des dépenses de programmes</b>	<b>807 412</b>	<b>430 403</b>	<b>942 933</b>	<b>1 099 764</b>	<b>337 840</b>	<b>312 743</b>	<b>3 931 095</b>
<b>Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)</b>	<b>613 078</b>	<b>327 257</b>	<b>649 301</b>	<b>818 792</b>	<b>256 877</b>	<b>236 749</b>	<b>2 902 054</b>

#### Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	282 645	48 459	9 678	340 782
Charges sur salaires	124 101	21 277	4 328	149 706
Honoraires	206 005	511 750	88 314	806 069
Dons externes	75 554	-	-	75 554
Impressions et publications	1 004 203	221 258	58 960	1 284 421
Frais de déplacements	28 629	2 652	517	31 798
Communications	1 069 666	162 457	80 117	1 312 240
Frais et petits équipements	37 116	6 364	1 271	44 751
Fournitures de bureau & informatiques	30 346	2 263	6 673	39 282
Informations publiques	112 611	3 817	372	116 800
Frais bancaires	13	1	47 136	47 150
Impôts et taxes	250	61	9	320
Autres	5 385	923	184	6 492
Amortissements	1 084	186	37	1 307
Dons aux affiliés	15 000	-	-	15 000
Soutien et services institutionnels	938 487	221 589	292 016	1 452 092
<b>Total (dont contributions volontaires)</b>	<b>3 931 095</b>	<b>1 203 057</b>	<b>589 612</b>	<b>5 723 764</b>

## 8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		1682 641
<b>1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)</b>	<b>3 931 095</b>	<b>3 931 095</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)</b>	<b>4 921 584</b>	<b>4 921 584</b>
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	4 792 524	4 792 524
- Protection des éléphants	327 257	327 257			
- Actions animales et éducation	236 749	236 749	- Dons manuels affectés	15 000	15 000
- Protection des baleines	256 877	256 877			
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	818 792	818 792	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	613 078	613 078			
- Actions de secours d'urgence	649 301	649 301	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
<b>Sous-Total 1</b>	<b>2 902 054</b>	<b>2 902 054</b>			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	8 000	8 000			
<b>Sous-Total 2</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	938 487	938 487			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>938 487</b>	<b>938 487</b>			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	82 554	82 554	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>Sous-Total 4</b>	<b>82 554</b>	<b>82 554</b>	- Soutien Affiliés IFAW affectés	52 115	52 115
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)</b>	<b>1 203 057</b>	<b>1 203 057</b>	- Autres produits (dont contributions volontaires)	61 945	61 945
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 203 057	1 203 057			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>0</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>0</b>	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)</b>	<b>589 612</b>	<b>589 612</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>38 816</b>	
<b>(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)</b>		<b>5 723 764</b>			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 723 764		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 960 400	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-763 364		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	4 960 400		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		4 960 400
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)</b>		0			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)</b>		0			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)</b>		5 723 764	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)</b>		5 723 764
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		919 278
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	60 316	
Frais de fonctionnement et autres charges	60 316		Dons en nature	0	
<b>Total</b>	<b>60 316</b>		<b>Total</b>	<b>60 316</b>	

## **8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions**

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### 8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
  - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
  - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
  - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
  - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
  - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
  - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
  - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
  - o campagnes de protection des baleines.

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

*Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

*Le résultat de l'exercice :*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

*Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

### 8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement de la générosité du grand public et de manière moindre de subventions reçues d'affiliés (Fonds de dotation, Pays-Bas, Etats-Unis).

#### Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

#### Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

#### Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

#### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

### 8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

#### FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
  - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
  - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### *Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes*

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

Le bureau d'IFAW France gère les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

#### ACTIVITES HORS DE FRANCE

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des Services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités commerciales d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.



Les fonctions centralisées comprennent notamment : les programmes (politique, stratégie et surveillance) ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances et la direction exécutive. Les coûts des activités présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

En 2014, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,452 million d'euros, dont 939 K€ ont été imputables aux activités liées aux programmes. Les principaux éléments du programme ISS ont été les suivants :

- **Gestion centralisée des programmes**

Les salaires et les avantages sociaux, les frais professionnels et les coûts opérationnels liés au personnel basé aux Etats-Unis travaillant dans la stratégie, l'exécution, la mise en place de politiques et la surveillance des programmes prioritaires d'IFAW sont affectés aux organismes affiliés. En 2014, on a attribué à IFAW France un personnel centralisé chargé des programmes, dont les coûts, additionnés aux coûts opérationnels, se sont élevés à un montant total de 259 K€.

- **Equipements et technologie de l'information centralisés**

La part revenant aux programmes des salaires et avantages sociaux, des frais professionnels, des frais d'entretien, des amortissements, des primes d'assurance et des intérêts d'emprunts associés aux équipements et aux infrastructures centralisés aux Etats-Unis s'est élevée à un montant total de 174 K€.

- **Publipostage direct et campagnes d'e-mailing centralisés**

La part des salaires, des avantages sociaux et des frais professionnels liés au personnel et aux ressources situés aux Etats-Unis, qui assument la responsabilité de la rédaction des documents, de la direction de la création et de la logistique du contenu programmatique du publipostage s'est montée à un total d'environ 195 K€.

- **Site web d'IFAW France**

Le site web d'IFAW France a pour objectif d'éduquer ses visiteurs aux problèmes relatifs aux animaux et à leurs habitats, ainsi qu'aux actions prises par IFAW et par ses donateurs en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux. Les salaires et avantages sociaux, les frais liés aux services professionnels (hébergement du site et frais d'entretien), les amortissements, etc. dépensés aux Etats-Unis représentent un montant total d'environ 53 K€.

- **Autre soutien centralisé aux programmes**

D'autres frais de soutien sont largement compris dans la part revenant aux programmes de certains salaires et avantages sociaux, frais professionnels et fournitures diverses afférents à l'équipe des dirigeants seniors centralisée et formation interne relatives aux programmes. Ces coûts ont totalisé un montant de 257 K€.

- **Rétrospective de l'exercice 2014**

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2014 se sont élevés à un montant total de 4.9 millions d'euros, ce qui représente une légère baisse par rapport au résultat de 2013 (5.3 millions d'euros). Nos donateurs nous ont aidés à atteindre l'objectif prévu pour l'exercice 2014. Les recettes provenant des collectes étaient budgétées légèrement à la baisse, eu égard aux défis à relever dans le contexte économique difficile de l'Europe.

- **Perspectives pour 2015**

L'organisation prévoit une augmentation des recettes provenant des collectes de fonds à 5.6 millions d'euros pour 2015, par rapport à 4.9 millions d'euros pour 2014. Cette augmentation des recettes issues des collectes prévues pour 2015 est représentative de notre plan visant à acquérir de nouveaux donateurs mensuels. Les dépenses prévues au budget 2015 s'élèveront approximativement à 6 millions d'euros. Des subventions entre affiliées ont été budgétées afin d'équilibrer la majorité du déficit qui en résultera.